

Procès-verbal **de la séance du Conseil municipal** **du 26 mars 2015**

Le Conseil municipal de la commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, Mme THIRARD 4^{ème} adjointe, M. PELLETIER 5^{ème} adjoint, Mme SALIN 6^{ème} adjointe, Mme RICHE, Mme PILON, Mme HUET-CAILLARD, Mme LESIEUR, M. DEBUSNE, M. LOUIS, M. HOUDIERE, Mme GAUDIN, Mme HERMELINE.

Absents représentés : Mme SARRAZIN (pouvoir à N. SALIN), M. CAILLARD (pouvoir à M. MASSON), M. MONACO (pouvoir à Mme HERMELINE), Mme DOUCET (pouvoir à Mme PILON), Mme ALLION (pouvoir à Mme LESIEUR), M. GRANGER (pouvoir à Mme RICHE), M. BROUARD (pouvoir à M. LOUIS), M. BURIC (pouvoir à Mme THIRARD).

Absent non représenté : M. VOUZELAUD.

Secrétaire de séance : M. LOUIS.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 29 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

I - Subventions aux associations

Comme chaque début d'exercice, dans le cadre du budget primitif, sont votées les subventions accordées aux associations locales ou d'intérêt local.

Monsieur le maire précise que dans l'ensemble les montants des subventions accordées sont équivalents à ceux de l'exercice précédent, sauf dans le cas d'organisations de manifestations exceptionnelles qui bénéficient d'une aide particulière, comme l'arrivée du tour d'Eure et loir à Brou le 14 juin prochain pour une subvention de 4.500 € versée à l'association « loisirs évasion vélo et sports ».

A noter également que le club d'équitation, l'association des campeurs et les animateurs en délire malgré leur demande ne percevront pas de subvention mais une aide de la commune qui portera plutôt sur la rénovation des locaux pour le club d'équitation et l'acquisition de matériel pour les deux autres associations.

Monsieur KIBLOFF donne lecture de la liste des subventions soumises au vote de l'assemblée, ajoutant des commentaires explicatifs lorsqu'il le juge nécessaire ou lorsqu'une question lui est posée.

Avis favorable à l'unanimité sur les subventions annexés au procès verbal.

II - Convention avec des associations pour versement d'une subvention

Monsieur le maire précise au Conseil municipal que conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, la commune doit conclure une convention avec l'association de l'Etoile de Brou qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 €uros.

D'autre part, sans que la loi ne l'impose et comme chaque année, il propose de conclure une convention avec les associations bénéficiaires d'une subvention communale assujetties en retour à certains devoirs envers la commune dont il donne le détail.

Les associations concernées sont les suivantes :

L'Association des Anciens Sapeurs-Pompiers de Brou,
L'Association Nouvelle Amicale des Sapeurs Pompiers de Brou,
Association Harmonie, Show Music Band,
L'Association Les Etincelles de Brou,
L'Association Broutaine de Swin (A.B.S.).

Avis favorable à l'unanimité

Monsieur MASSON précise que la commission associations-sports-événementiel inscrira à l'ordre du jour d'une prochaine réunion l'étude d'un conventionnement avec toutes les associations broutaines.

III - Vote des trois taxes directes locales

Monsieur le maire rappelle que le Conseil municipal, lors de la séance du vote du budget primitif, délibère sur les taux des 3 taxes directes locales : taxe d'habitation – taxe foncière sur les propriétés bâties – taxe foncière sur le foncier non-bâti, dont le produit par les bases d'imposition déterminées par l'Etat donne la principale recette du budget communal.

Il évoque la baisse des dotations de l'Etat qui va lourdement impacter les budgets des communes d'où la nécessité pour la commune de Brou de trouver des recettes compensatoires pour équilibrer ses dépenses.

Après étude et recherche de l'équilibre financier du budget primitif 2015 et discussions au sein de la commission des finances, il propose d'augmenter légèrement les taux des impôts locaux de 2 % pour dégager une recette complémentaire tout en poursuivant la recherche d'économies de fonctionnement et de nouvelles sources de recettes.

Avis favorable à l'unanimité pour l'application des taux suivants pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation 13,14 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 22,89 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 35,48 %

IV - Budget primitif 2015 de la commune

Monsieur le maire insiste sur le contexte économique difficile qui complique le bouclage des budgets primitifs des communes, comme évoqué lors du précédent point à l'ordre du jour. Il explique que le budget primitif est un document prévisionnel, amendable par décisions modificatives et complété par le budget supplémentaire qui reprend les résultats de l'année N-1.

Il cède ensuite la parole à Monsieur KIBLOFF adjoint aux finances qui donne lecture chapitre par chapitre des dépenses et recettes proposées à l'approbation de l'assemblée communale.

Le budget primitif 2015 s'équilibre ainsi :

- La section de fonctionnement en dépenses et en recettes, à : 3.555.650,00 €uros
- La section d'investissement en dépenses et en recettes, à : 1.237.400,00 €uros

Monsieur MASSON précise que des arbitrages sévères, tant en bureau communal qu'en commission des finances, ont permis d'équilibrer ce document comptable, tout en conservant les principaux investissements envisagés au cours du débat d'orientations budgétaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

✓ **Adopte** à l'unanimité le budget primitif de la commune pour l'exercice 2015.

V - Convention S.D.E. / E.R.D.F. / Commune

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que la commune doit passer une convention avec S.D.E. 28 / E.R.D.F. (Electricité Réseau Distribution France) afin de permettre l'usage du réseau de distribution publique d'électricité basse tension pour l'installation de caméras de vidéo-protection sur les supports de réseau aérien ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

✓ **Autorise** le maire à signer la convention relative à l'usage du réseau de distribution publique d'électricité basse tension pour l'installation de caméras de vidéo-protection sur les supports de réseau aérien.

VI - Demande de subvention auprès du S.D.E. 28

Le Conseil municipal, à l'unanimité, en complément des subventions sollicitées lors de la précédente réunion du Conseil municipal :

✓ **Approuve** le projet de création de trois points lumineux d'éclairage public, pour un montant de : 4.447,00 €uros hors taxes - soit 5.336,40 €uros toutes taxes comprises.

- Avenue Aristide Briand - éclairage passage piétons
- Parking Abreuvoir – éclairage du terrain multisport
- Rue des Acacias – éclairage passage piétons

✓ **Sollicite** à cet effet une subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir pour ces réalisations.

VII - Adhésion au S.I.A.P. des communautés de communes du Perche et du Perche Thironnais

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil municipal que le Pays Perche a été sollicité par les Communautés de Communes du Perche et du Perche Thironnais en vue de leur adhésion au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche d'Eure et Loir en lieu et place des communes membres.

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **Emet un avis favorable** à l'adhésion des Communautés de Communes du Perche et du Perche Thironnais au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (S.I.A.P.) en lieu et place de ses communes et à la modification des statuts en conséquence.

VIII - Création de poste

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, aussi considérant l'ouverture de la base de loisirs et de sa piscine à compter du 01 juin pour les week-ends seulement et la natation scolaire, puis à compter du 04 juillet tous les jours jusqu'au 30 août, il y a lieu de créer les emplois qui permettront son bon fonctionnement.

Il s'agit de :

- ▷ 2 postes d'éducateurs des activités physiques et sportives à temps complet pour surveiller la baignade des écoles la semaine et la piscine les week-ends du 01 juin au 03 juillet 2015
- ▷ 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps incomplet 10/35^{ème} pour surveiller la baignade des week-ends du 06 juin au 28 juin 2015
- ▷ 6 postes d'éducateurs des activités physiques et sportives à temps complet pour surveiller la baignade de la base de loisirs du 04 juillet au 30 août 2015
- ▷ 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, à temps incomplet, 10/35^{ème} pour assurer à la fois l'accueil et le service du snack les week-ends du 06 juin au 28 juin 2015
- ▷ 3 postes à temps complet d'adjoint administratif 2^{ème} classe, pour assurer à la fois l'accueil et le service du snack du 04 juillet au 30 août 2015.

D'autre part il convient de créer un poste d'attaché principal à compter du 18 mai 2015 afin de permettre l'embauche de la nouvelle Directrice Générale des Services, avant le départ en retraite de son prédécesseur et pour se ménager un temps de transmission des dossiers

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✓ **Accepte** la création des emplois précités.

✓ **Adopte** les modifications du tableau des emplois ainsi proposés.

✓ **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de la commune

INFORMATIONS DIVERSES

☒ Monsieur MASSON donne communication :

Du courrier de Monsieur Gérard CORNU Sénateur d'Eure et Loir qui l'informe que son enveloppe parlementaire 2015 est distribuée dans son intégralité et qu'il ne peut accorder de subvention à la mairie de Brou

Du Courrier de Monsieur Dominique COLAU (LIVRE AU TRESOR) qui informe de son Intérêt pour la location des locaux disponibles dans la zone d'activités – route de Frazé

Du courrier de Monsieur DOUSSET D. Conseiller Général l'informant de l'attribution à la commune de Brou d'une subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation 2014 de 43.000 €.

Monsieur le maire en profite pour remercier Monsieur DOUSSET pour ses actions en faveur du canton et de la commune en tant que Conseiller général sortant et félicite Monsieur TEROUINARD et Madame HAMELIN pour leur élection aux dernières élections départementales.

TOUR DE TABLE

- Madame THIRARD annonce la soirée jazz de mars le 3 avril prochain.
- Madame SALIN annonce :
 - les parcours du cœur des 3 et 4 avril
 - l'inscription du C.M.J. au concours organisé par la MSA
 - le regroupement, sur le site du nouveau centre aéré, par la Communauté de communes, des accueils périscolaires des communes de Brou, Unverre et Yèvres.
- Madame GAUDIN remercie la municipalité pour l'attribution provisoire d'un créneau disponible à la salle des sports, à la section tennis.
- Monsieur LOUIS remercie la commune pour son aide apportée à l'organisation de la fête de printemps qui fut un succès malgré la panne de la sono.
- Monsieur PELLETIER signale que le club photo a participé au concours organisé par la Sous-Préfecture sur les Mariannes.
- Monsieur KIBLOFF évoque l'animation de pâques sur les marchés.
- Monsieur MASSON rappelle quelques dates de réunion, dont la réunion publique sur les citoyens référents le 9 avril et l'audition de l'école de musique le 11 avril.

Fin de séance 23 h 45

A N N E X E

Subventions 2015 aux associations
Joint à la délibération n° 07/2015 du 26 mars 2015

	Vote du Conseil Municipal le 26 mars 2015
<u>Culture</u>	
Les Amis des Jumelages du Canton de Brou	2 300,00 €
LECAP	200,00 €
	2 500,00 €
<u>Economie</u>	
U.C.I.A.	2 000,00 €
	2 000,00 €
<u>Loisirs</u>	
Association Brou Création	100,00 €
A.P.EL.	481,00 €
A.B.P.E.E.P.	481,00 €
Aquarelle en Perche	100,00 €
Club du Temps Libre de Brou	400,00 €
Coopérative scolaire Ecole "Jules Verne"	680,00 €
Côté Jeu-Nous	400,00 €
Ghost Treaders Museum	200,00 €
Harmonie, Etincelles, Show Music Band (H.E.S.M.B.)	3 500,00 €
Les Etincelles	1 800,00 €
Les Ailes Broutaines	300,00 €
La Souris de Brou	260,00 €
	8 702,00 €
<u>Solidarité</u>	
A.D.M.R.	260,00 €
Nouvelle amicale des Sapeurs-Pompiers	3 000,00 €
Association des Anciens Sapeurs-Pompiers de Brou	5 166,55 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Brou	370,00 €
B.A.J.E.	200,00 €
Depann'Emploi	300,00 €
Conférence Saint-Vincent de Paul	900,00 €
V.M.E.H.	230,00 €
	11 426,55 €
<u>Souvenir</u>	
A.C.P.G.R.	200,00 €
Le Souvenir Français	50,00 €
	250,00 €
<u>Sport</u>	
Association Broutaine de Swin	720,00 €
Bad Brou	200,00 €
Etoile de Brou	27 600,00 €
<i>Section Danse de l'Etoile de Brou</i>	7 000,00 €
<i>Section Football de l'Etoile de Brou</i>	8 500,00 €
<i>Section Judo de l'Etoile de Brou</i>	5 000,00 €
<i>Section Tennis de l'Etoile de Brou</i>	4 600,00 €
<i>Section Tir à l'Arc de l'Etoile de Brou</i>	2 500,00 €
Family Dart'S	150,00 €
Moto Club de Brou	3 000,00 €
Team Baire Pêche	200,00 €
Yachting Club de Brou	250,00 €
	32 120,00 €

Association des donneurs de voix / Bibliothèque sonore	100,00 €
Association d'Eure et Loir des Restaurants du Cœur	2 000,00 €
Association les Aires du Perche	500,00 €
Association Prévention Routière (Comité Départemental d'Eure et Loir)	250,00 €
Club CIEL (Club d'investigation des Etoiles et de la Lune)	100,00 €
Comice Agricole du Perche	150,00 €
Comité Local du secours populaire français de Châteaudun	220,00 €
Groupement des Clubs du 3ème âge des cantons de Brou/Authon	300,00 €
Loisirs Evasion Vélo et Sports	4 500,00 €
Radio Intensité	100,00 €
Secours catholique	150,00 €
	8 370,00 €
	65 368,55 €